

# Tarifs

<b>Prix été</b> de mai à septembre
<b>Prix hiver</b> de janvier à avril
et d'octobre à décembre

## EAU

	€ H.T	€ T.T.C
Redevance mensuelle par logement (*)ou commerce .....	3,100	3,270
Location mensuelle de compteur Ø15 .....	1,250	1,320
Redevance au m3 hiver .....	0,500	0,530
Redevance au m3 été ≤ 50 m3 par logement .....	1,250	1,320
Redevance au m3 été > 50 m3 .....	1,550	1,635
Lutte contre la pollution/Agence de l'Eau (par m3) .....	0,190	0,200
Modernisations des réseaux/Agence de l'Eau (par m3).....	0,130	0,140

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TPM)

Redevance mensuelle par logement ou commerce .....	3,2240	3,4013
Redevance intercommunale au m3 .....	0,5242	0,5530
Redevance du fermier au m3 (traitement des eaux usées) .....	0,4968	0,5241

## ASSAINISSEMENT AUTONOME (TPM)

Redevance mensuelle par logement ou commerce .....	3,810	4,020
--	-------	-------

### Récapitulatif

#### Abonné eau :

Partie proportionnelle par m3	{	Hiver .....	0,690	0,730
		Eté ≤ 50 m3 par logement .....	1,440	1,520
		Eté > 50 m3 .....	1,740	1,836
Partie fixe mensuelle par logement (eau + loc. compteur) .....		4,350	4,590	

#### Abonné eau + assainissement collectif :

Partie proportionnelle par m3	{	Hiver .....	1,841	1,942
		Eté ≤ 50 m3 par logement.....	2,591	2,733
		Eté > 50 m3 .....	2,891	3,050
Partie fixe mensuelle par logement (eau + asst + loc. compteur) .....		7,574	7,990	

#### Abonné eau + assainissement autonome :

Partie proportionnelle par m3	{	Hiver .....	0,690	0,730
		Eté ≤ 50 m3 par logement.....	1,440	1,520
		Eté > 50 m3 .....	1,740	1,836
Partie fixe mensuelle par logement (eau + loc. compteur) .....		8,160	8,610	

(\*) Cas particulier des hébergements de loisirs( complément délibération CM N° 6051 du 15/01/1993)

- 1 logement = 5 chambres d'hôtel ou chambres d'hôte
- 1 logement = 5 emplacements de camping
- 1 logement = 3 bungalows ou gîtes ruraux
- 1 logement = 10 lits en centre de vacances